RÈGLEMENT DU SITE INTERNET DE L'ABTCC

ARTICLE 1 – Chaque membre de l'ABTCC à jour de sa cotisation peut utiliser librement les différentes fonctionnalités du site afin de publier des messages sur le forum (que cela que cela soit pour ouvrir un sujet de discussion ou participer à une discussion) ou sur sa page personnelle (statut, articles de blog), communiquer par message privé avec les autres membres et partager des fichiers (fichiers textes, images, vidéos, audios) ainsi que des URL de pages web extérieures au site de l'ABTCC via ces différents canaux. L'utilisation de l'ensemble de ces fonctionnalités est encadrée par les articles 2 à 9, que chaque membre s'engage, *de facto*, à respecter. Le non-respect de ces articles peut, à l'appréciation de la modération, faire l'objet de l'une des sanctions définies par l'article 11.

ARTICLE 2 – Les messages privés, ainsi que les publications sur la page personnelle et le forum, doivent être lisibles et rédigés dans un langage clair. Avant de poster, le membre s'engage à faire attention à son orthographe, ainsi qu'à la structure (paragraphe, alignement, ponctuation, taille de la police d'écriture) et à la compréhensibilité de son texte. La rédaction d'un texte rédigé exclusivement en lettres majuscules, en gras, en souligné, en italique ou avec une taille de police excessive/insuffisante, est proscrite.

ARTICLE 3 – Que cela soit sur sa page personnelle ou sur le forum, chaque membre veille à ce que ses publications, ainsi que les fichiers et les URL qu'il partage, soient cohérents avec les objectifs de l'association et de son site internet (cf. https://ab-tcc.fr/notre-philosophie/objectifs-ab-tcc/). Les publications, fichiers et URL peuvent ainsi concerner, directement ou indirectement, la vie de l'association, la vie professionnelle de ses membres, ainsi que les thérapies comportementales, cognitives et émotionnelles (TCCE) dans leurs aspects théoriques ou pratiques. Les contenus clairement hors-sujets, ainsi que les contenus contraires à l'exigence de scientificité sur laquelle repose les TCCE (ex: promotion de théories ou de pratiques thérapeutiques ne reposant pas sur des preuves) ne sont pas autorisés.

ARTICLE 4 – Lorsqu'il publie sur le forum ou sur sa page personnelle et que sa publication contient des citations ou des fichiers dont il n'est pas l'auteur, le membre indique clairement ses sources. Ce principe s'applique également si sa publication se réfère explicitement à des connaissances ou à des informations issues d'ouvrages, d'articles, ou de tout autre support.

ARTICLE 5 – Chaque membre peut partager librement les fichiers dont il est propriétaire sur sa page personnelle, le forum ou par message privé, sous réserve qu'ils soient conformes à l'article 3. Lorsqu'il n'est pas propriétaire du fichier et qu'il le télécharge sur sa page personnelle, qu'il partage une URL redirigeant vers une page web exérieure au site de l'ABTCC permettant de le télécharger, ou qu'il créé lui-même un lien redirigeant vers une plate-forme de téléchargement de fichiers afin de le partager, le membre s'assure en amont d'être légalement autorisé à le diffuser et mentionne clairement son auteur, ainsi que sa provenance. Le partage, sous toute forme que ce soit, de fichiers dont la libre diffusion n'est pas autorisée (ex : articles scientfiques payants, outils psychométriques des ECPA ou des éditions Hogrefe) est strictement interdit.

ARTICLE 6 – Que cela soit sur la page personnelle, le forum ou par message privé, il est strictement interdit de publier tout contenu (1) qui incite à la discrimination, à la haine, à la violence, au racisme ou au révisionnisme (2) contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs (3) qui fait l'apologie de crimes ou de délits (4) qui présente un caractère injurieux, diffamatoire, insultant ou grossier (5) porte manifestement atteinte aux droits d'autrui, notamment à l'honneur et à la réputation d'autrui (6) qui est lié à un intérêt manifestement commercial ou présente un but promotionnel sans rapport avec les objectifs de l'association et de son site. N.B : De manière plus générale, la publication de tout contenu illégal, illicite, malveillant ou nuisible à la qualité et à la bonne ambiance du site, est strictement interdit

ARTICLE 7 – Afin d'éviter les doublons sur le forum, le membre s'assure, avant d'ouvrir un sujet de discussion, qu'un sujet de discussion identique n'a pas déjà été ouvert. N.B : la vérification peutêtre effectuée rapidement via l'outil de recherche disponible sur l'interface du site, en haut de la page.

ARTICLE 8 – Lorsqu'il participe à un sujet de discussion sur le forum, le membre veille à ne pas poster de messages dont le contenu n'a manifestement aucun lien avec le sujet de discussion en cours. En somme, il n'est pas autorisé de poster plusieurs messages à la suite dans un sujet de discussion, à l'exception de ceux dont l'objectif est de partager des ressources.

ARTICLE 9 – Que cela soit sur la page personnelle, le forum ou par message privé, la politesse, la tolérance, le respect et la bienveillance sont de rigueur. La grossiereté, l'agressivité, le mépris, les propos outranciers, les attaques *ad personam*, et plus globalement, tout contenu contraire à

l'article 6, sont strictement interdits. Ces principes s'appliquent aux échanges entre les membres, mais également à tout contenu que ces derniers peuvent produire sur le site (ex : si un membre souhaite émettre un point de vue critique sur le travail d'un auteur extérieur à l'association, ces principes s'appliquent).

ARTICLE 10 – La modération du site est assurée par les membres du conseil d'administration et du bureau de l'ABTCC qui souhaitent assumer cette mission. Les modérateurs du site sont nommés par un vote à majorité absolue des membres du conseil d'administration et du bureau. Ils peuvent être révoqués par un vote à majorité absolue des membres du conseil d'administration et du bureau en cas de manquements, d'application d'une sanction abusive à l'égard d'un membre ou de non-respect des articles 2 à 9.

ARTICLE 11 – Le rôle des modérateurs est d'assurer le respect des articles 2 à 9. Pour mener à bien cette mission, chaque modérateur peut, en cas de non-respect de ces articles et à son appréciation : (1) Modifier la publication concernée (2) Supprimer la publication ou le fichier concernés (3) Envoyer un avertissement par message privé au membre concerné (4) Restreindre temporairement l'accès à certaines fonctionnalités ou à toutes les fonctionnalités du site au membre concerné. Le cas échéant, il justifie cette décision par message privé au membre concerné et indique clairement la durée de cette restriction. (5) Restreindre définitivement l'accès à certaines fonctionnalités ou à toutes les fonctionnalités du site au membre concerné. Le cas échéant, il justifie cette décision par message privé au membre concerné. N.B : L'ABTCC pourra également transmettre aux autorités de police ou de justice toutes les pièces ou documents postés sur le forum, si elle estime qu'il est de son devoir d'informer les autorités compétentes ou que la législation lui en fait obligation.